



.../...

**DEL310522-26 Subvention 2022 à l'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Saint-Hilaire-De-Court**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à l'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de St. Hilaire de Court au titre de l'exercice 2022 d'un montant de : **350 €**

**DEL310522-27 Subvention 2022 à l'association LAASSO**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à l'Association "LAASSO" au titre de l'exercice 2022 d'un montant de : **250 €**

**DEL310522-28 Subvention 2022 à la Coopérative Scolaire de l'école Germaine TILLION de Saint-Hilaire-De-Court**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention au titre de l'année 2022 à la Coopérative scolaire de l'école Germaine TILLION à Saint-Hilaire-de-Court d'un montant de : **500 €**

**DEL310522-29 Subvention 2022 à l'association « Louisiana Country Dancers » de Saint-Hilaire-De-Court**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention au titre de l'année 2022 à l'association « Louisiana Country Dancers » de Saint-Hilaire-de-Court d'un montant de : **300 €**

**DEL310522-30 Subvention 2022 à la Section FOOTBALL du FOYER RURAL de Saint-Hilaire-De-Court**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention au titre de l'année 2022 à l'Association Sportive Section Foot du Foyer Rural de Saint- Hilaire-de-Court d'un montant de : **800 €**

**DEL310522-31 Subvention 2022 à l'association du FOYER RURAL de Saint-Hilaire-De-Court**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à l'Association "Foyer Rural" de St. Hilaire de Court au titre de l'exercice 2022 d'un montant de : **1 400 €**

**DEL310522-32 Subvention 2022 à l'association « L'École Buissonnière » de Saint-Hilaire-De-Court**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à l'Association "L'École Buissonnière" de St. Hilaire de Court au titre de l'exercice 2022 d'un montant de : **500 €**

**DEL310522-33 Subvention 2022 à l'association « Comité des Fêtes de Saint-Hilaire-De-Court »**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à l'Association « Comité des Fêtes de Saint-Hilaire-De-Court » au titre de l'exercice 2022 d'un montant de : **1 000 €**

**AFFAIRES DIVERSES**

- 16 juillet : feu d'artifice et apéritif offerts par la municipalité / repas organisé par le Comité des Fêtes
- Problème chiens errants – faire appliquer l'arrêté du maire

Le Maire,

  
  
Stéphane ROUSSEAU